



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2022-76**

**Objet :
Création de deux postes d'adjoint administratif
Et de quatre postes d'adjoint d'animation**

Date de la convocation : 01/12/2022
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 18

Votes	
Pour	15
Contre	0
Abstention	3

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre et à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : BARRAL Thibaut, BONNIOL Karine, BONNET Cendrine, BOUBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, OUILLE Laurent, REKKAB Claude,

Étaient absents excusés : ALVERGNE Brice (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise), CORIA Mathieu (donne pouvoir à PARRA Christophe); MANDON Éric (donne pouvoir à RENOUARD Nathalie), ORTUNO Thierry (donne pouvoir à CLAVEL Inès), LAFON Alain (donne pouvoir à BONNIOL Karine), VALERO Fanny (CUTANDA Josette),

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'ils s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation de la situation administrative d'un agent en charge de fonctions dans la filière administrative mais intégré dans la filière technique. Il est donc proposé de changer d'affectation un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint administratif.

De plus, dans le cadre de la pérennisation de deux emplois précaires, il est fait proposition de créer un poste d'adjoint administratif et un poste d'adjoint d'animation.

Il est également nécessaire de procéder à la régularisation de la situation administrative de deux agents en charge de fonctions dans la filière animation mais intégrés dans la filière technique. Il est donc proposé de changer d'affectation deux postes d'adjoint technique en deux postes d'adjoint d'animation.

Monsieur le Maire précise également qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation afin de rentrer en conformité avec les exigences des partenaires sociaux dans le cadre de la mise en place des ALP déclarés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CREE : deux postes d'adjoint administratif et quatre postes d'adjoint d'animation

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget principal, chapitre 012, articles 6336, 6411, 6451, 6453.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 1 décembre 2022
Le Maire
Thibaut BARRAL

